



Corbeil, le 22 février 2022

Monsieur Jean-Paul ALARY
Président de Safran Aircraft Engines

Objet : salaires

Monsieur le Président de Safran Aircraft Engines,

Compte tenu des mouvements de grève qui perdurent dans l'entreprise, la CGT vous interpelle afin de revaloriser les salaires.

L'**augmentation générale** minimum est de 37€, soit moins que le SMIC sur un an (48.53€).

L'augmentation minimum est donc inférieure à celle d'un smicard.

Pourquoi dévaloriser et déconsidérer ainsi les salariés ?

L'augmentation générale est de 1.5%, soit très loin de l'inflation constatée en 2021 (+2.82%).

Dans l'histoire de Safran Aircraft Engines et de SNECMA, l'augmentation générale a toujours été au niveau de l'inflation. Avec un écart sur l'inflation aussi grand, l'augmentation générale proposée est la marque d'un appauvrissement affirmé. Une entreprise à la pointe de l'aéronautique ne doit-elle pas préserver le niveau de vie de tous les salariés ?

Le salaire moyen des ouvriers, employés, techniciens et agents de maîtrise jusqu'au coefficient 365 inclus est de 2965.87€ (données du bilan social de 2020). L'augmentation générale moyenne pour les salariés concernés est ainsi de 44.49€, soit moins que celle du SMIC. Plus de la moitié de ces salariés concernés par les augmentations générales sont donc impactés par une dévalorisation et une déconsidération.

La **prime d'équipe** est revalorisée de 1.5% alors que le SMIC a progressé de 3.12%. C'est une dévalorisation du travail posté et de la pénibilité associée. C'est un mépris envers les salariés en équipe.

La **grille de salaire** n'est revalorisée que de 1.5%, soit 1.62% de moins que le SMIC. C'est une smicardisation et un manque de reconnaissance des qualifications. Désormais, 6 coefficients sur les 18 de notre grille sont sous le SMIC. Pourquoi déconsidérer ainsi les qualifications ?

Le **budget total** de 3% est pour la première fois uniquement au niveau de l'inflation (légèrement supérieur de 0.18%). Sur les 25 dernières années, il était en moyenne supérieur de 1.63%.

Pourquoi dévaloriser autant notre travail ?

Comment rester mobilisé et être attractif dans ces conditions ?

L'**allocation transport énergie** n'a pas été réévaluée depuis 2013. En 9 ans, 0% d'augmentation alors que le prix des énergies s'envole. Pourquoi persister à ignorer les contraintes imposées à tous les salariés ?

Il y a toujours **3 planchers pour le 13^{ème} mois**, avec des écarts pouvant aller jusqu'à 873.07€ pour des salariés ayant pourtant le même salaire mensuel, mais un coefficient d'écart.

Ces mesures salariales discriminatoires ont-elles toujours leur place dans notre entreprise ?

Le mécontentement sur les mesures salariales proposées est grand, même s'il ne s'exprime pas partout de la même manière. La détermination dans un besoin de reconnaissance est fort.

Les carnets de commandes sont complets pour plusieurs années, aussi bien pour les moteurs civils que militaires. Les objectifs pour les 10 ans à venir sont ambitieux. Les résultats de l'entreprise sont bons malgré la crise.

La CGT vous demande donc d'intervenir pour une reconnaissance salariale en cohérence avec la reconnaissance des efforts réalisés.

Nous vous prions d'agréer Monsieur le Président l'assurance de notre considération respectueuse.

Pour la CGT, les Délégués Syndicaux Centraux :

Véronique MOREAU

Damien DEWEIRDER

Stéphane ECOUTIN